



**Communauté métropolitaine
de Montréal**

Note pour une allocution
du président
de la Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Gérald Tremblay

**Séance extraordinaire du Conseil
1^{er} décembre 2005**

Chères collègues, chers collègues,

Je tiens premièrement à vous féliciter pour votre élection ou votre réélection lors du scrutin municipal du 6 novembre dernier. Je vous souhaite et, plus particulièrement aux nouveaux représentants, la bienvenue au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ensemble, au cours des quatre prochaines années, nous aurons l'occasion de travailler au conseil, au comité exécutif ainsi que dans les différentes commissions de la Communauté, afin de trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de notre région.

L'amélioration de la qualité de vie, c'est en effet l'objectif ultime que nous poursuivons ensemble à la Communauté métropolitaine de Montréal. C'est cet objectif qui résume le mieux la vision 2025 qui a été adoptée en septembre 2003. C'est cet objectif que nous poursuivons en élaborant le schéma métropolitain d'aménagement et de développement. C'est aussi cet objectif que nous poursuivons avec le Plan de développement économique que nous avons adopté cette année. C'est, enfin, cet objectif que nous poursuivons avec les orientations en matière d'habitation sociale, avec le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et avec notre projet de décentralisation du transport en commun.

Avec la création de la Communauté métropolitaine de Montréal, plusieurs paris audacieux ont été faits. Le pari que les élus des municipalités de la région sont capables de prendre en main le développement et l'aménagement de la région. Le pari que nous sommes en meilleure position que les gouvernements supérieurs pour déterminer notre avenir. Surtout, le pari que la planification et la coordination donneront de meilleurs résultats que le chacun-pour-soi et le laisser-aller. Serons-nous capables de relever les défis auxquels nous faisons face en dépit des différends qui nous opposent ?

Vous le savez. Je fais le pari de la Communauté métropolitaine de Montréal. Et la Communauté que je conçois est inclusive : toutes les municipalités de la région y ont leur place.

Bien sûr, la Communauté a un coût. Bien sûr, la Communauté a notamment été créée pour assurer le financement de certaines compétences métropolitaines qui se retrouvent en grande partie sur le territoire de la Ville de Montréal. Bien sûr, nous ne pouvons pas toujours être unanimement d'accord pour tous les projets.

Mais, nous pouvons, en discutant, en échangeant et en débattant, réussir à dégager des compromis qui permettront à tous de se retrouver dans cette communauté. Nous avons d'ailleurs déjà prouvé que nous étions en mesure de le faire.

J'en prends pour exemple le schéma d'aménagement que nous adopterons qui, malgré ce que certains croient, ne visera pas à limiter à tout prix le développement à l'extérieur de Montréal. Il visera plutôt à refléter le type de développement que nous souhaitons, à mieux penser ce développement en fonction du transport collectif, à faire en sorte que ce développement soit plus durable et se fasse dans le respect de l'environnement.

Le plan de développement économique est aussi un bon exemple de l'avantage que chacun d'entre nous peut tirer d'une action concertée. Grâce aux sommes que nous y avons consacrées en 2005, en partenariat avec le secteur privé et les gouvernements du Québec et du Canada, les entrepreneurs des secteurs du cinéma, des technologies de l'information, des sciences de la vie et de l'aérospatiale se sont mobilisés pour mettre en place les premiers secrétariats de grappes. Ces secrétariats s'activent déjà pour se doter de plans d'action qui vont permettre de créer des projets à valeur ajoutée et de générer de nouveaux emplois. En 2006, les leaders des grappes de la culture, des métaux, de la pétrochimie et des textiles-vêtements nous soumettront leur plan d'affaires qui, une fois approuvé, leur permettra d'obtenir notre appui financier.

La conclusion de l'entente finale sur le partage des revenus provenant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, lundi dernier, démontre aussi notre force lorsque nous nous regroupons. C'est grâce à nos efforts, notamment au sein de la Fédération canadienne des municipalités, que 75 % de cette taxe sera partagée sur la base de la population pour les travaux d'infrastructures et que l'autre 25 % le sera selon l'achalandage du transport en commun pour les projets de transport en commun. Cette formule procure aux municipalités de la CMM un gain important lorsqu'on la compare à la formule originale des programmes d'infrastructures précédents qui étaient partagés sur la base de la population.

Le projet de décentralisation du transport en commun est aussi un exemple important de l'avantage que nous avons à travailler ensemble. Qu'avons-nous décidé dans ce projet ? Premièrement, que le transport en commun devait être relancé et que des investissements majeurs devaient y être consentis, non seulement à Montréal, non seulement dans les couronnes, mais partout sur notre

territoire. Deuxièmement, que chaque partenaire devait assumer sa juste part pour assurer le financement des coûts d'exploitation du transport en commun métropolitain, en particulier les automobilistes. Troisièmement, que l'argent que le gouvernement du Canada destinait au transport en commun devait permettre de compenser la contribution municipale aux dépenses d'immobilisations.

Notre projet ne vise pas à régler seulement les problèmes de Montréal et à empêcher le développement du transport en commun en dehors de Montréal. Bien au contraire. J'ai eu maintes fois l'occasion de vous l'exprimer. Ce projet vise à dégager une vision métropolitaine du transport en commun que nous souhaitons à l'avantage de toutes les parties de notre territoire.

Nous avons appuyé unanimement ce projet pour assurer la relance du transport en commun dans la région. La coalition métropolitaine du transport en commun en a également appuyé les principes. Et, après plusieurs mois d'attente, ce travail d'équipe donne ses premiers résultats. En effet, la ministre des Affaires municipales et des Régions m'a confirmé, dans une lettre qu'elle m'adressait le 16 novembre dernier, que nous aurions l'occasion de discuter des principaux aspects de la proposition de la Communauté. Notre proposition d'apporter une solution métropolitaine aux questions de l'utilisation des sommes provenant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, du financement des projets d'immobilisation et de la révision du financement des coûts d'exploitation pourra donc enfin être discutée avec le gouvernement.

C'est notamment pour assurer un meilleur appui au projet de décentralisation du transport en commun et pour assurer l'élaboration d'un véritable plan de transport de la région que le budget qui vous est soumis propose la création d'un service des transports à la Communauté. Je pense que cette proposition est raisonnable. Elle permettrait à la Communauté de disposer de trois personnes à plein temps qui se consacraient aux obligations qui lui ont été confiées en matière de transport. Avec ces nouvelles ressources, la Communauté pourra par ailleurs répondre aux demandes que le gouvernement du Québec a formulées dans l'avis sur le projet de schéma d'aménagement et de développement. À cet égard, le gouvernement nous demande d'approfondir l'analyse en matière d'organisation du transport terrestre afin, notamment, de contribuer à identifier les améliorations à apporter aux réseaux routiers et de transport en commun, et à l'intermodalité, à la lumière d'un diagnostic éclairé. Il s'agit d'une exigence légale que nous ne pouvons pas ignorer.

Le comité exécutif vous recommande d'adopter ce budget. Des discussions ont toutefois eu lieu sur la pertinence d'approuver dès maintenant la création du nouveau service des transports. Dans le cadre de ces discussions, il a notamment été proposé de déposer dans une réserve la somme nécessaire à la création du service des transports et de consulter l'ensemble des municipalités de la Communauté avant de créer le nouveau service.

Je pense plutôt que nous devons aller de l'avant dès maintenant et que les sommes en cause ne justifient pas de retarder la création du service. Je vous laisse juger si la proposition qui vous est soumise est raisonnable et s'il est nécessaire d'amender ce projet de budget.

Il faut par ailleurs souligner que la variation de la quote-part qui est proposée s'explique essentiellement par l'augmentation de nos contributions au logement social pour assurer un logement décent aux plus démunis. En particulier, à la suite d'une suggestion du maire de Laval, la constitution d'une réserve permettra de lisser l'augmentation de nos remboursements de la contribution des municipalités qui participeront à la construction d'unités dans le cadre de la nouvelle programmation que le gouvernement du Québec a annoncée en juin dernier.

La Communauté métropolitaine de Montréal a été créée en 2001. Elle n'a véritablement que quatre années d'activités. Je crois qu'elle a beaucoup accompli, malgré les bouleversements institutionnels importants que la région a connus durant cette période, et même si plusieurs projets sont en attente d'une approbation finale. Il faut aussi être juste dans notre évaluation de ces premières années. En effet, si certains projets n'ont pas encore abouti, comme le règlement de contrôle intérimaire ou le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, ce n'est pas tant parce que nous n'y avons pas mis l'ardeur nécessaire, mais plutôt parce que nos propositions se sont butées à une certaine intransigeance gouvernementale. La position de la Communauté dans ces dossiers a, d'ailleurs, certainement bousculé le modèle de relation existant entre les municipalités et le gouvernement du Québec depuis tant d'années. Nous avons, en effet, osé demander au gouvernement de tenir compte des réels impacts financiers de ses interventions sur notre territoire.

Lors de l'adoption du budget de l'année dernière, je vous indiquais que la CMM devait mieux communiquer avec ses villes membres. Tel que convenu, nous nous sommes dotés d'un bulletin d'information, « Le Métropolitain », qui est publié régulièrement.

Par ailleurs, j'aurais aimé pouvoir vous rencontrer davantage. Le contexte politique particulier de cette année m'a malheureusement mobilisé plus que je ne l'aurais souhaité. Je compte bien vous rencontrer davantage en 2006. J'entends notamment faire une tournée de tous les secteurs de la Communauté. La formule retenue vous sera proposée au début de l'année prochaine. Afin de faciliter ces échanges, il apparaît essentiel que la Communauté se dote des ressources nécessaires pour assurer une liaison qui correspondra à vos attentes légitimes.

J'amorce ce nouveau mandat avec la profonde conviction que la Communauté a sa raison d'être et que nous y avons tous notre place. Laissons la chance à la Communauté de faire ses preuves. Faisons nos preuves. Nous n'avons rien à gagner en étant divisés. Je suis convaincu que notre région sera plus forte si nous travaillons ensemble. Je vous invite, à votre tour, à faire le pari de la Communauté.

Le président,

Gérald Tremblay